

A photograph of several pigs in metal cages, with a close-up of a pig's face in the foreground. An orange arrow-shaped graphic points from the top right towards the center.

Plan de sortie des cages

Septembre 2024

**Pourquoi
et comment**
accompagner
la sortie
des cages

Pourquoi et comment accompagner la sortie des cages en élevage.

Septembre 2024

Sommaire

Résumé	03
I. La réalité de l'élevage en cage	04
II. L'opinion publique	04
III. Des avancées réglementaires en Europe	05
IV. Des entreprises et acteurs clés qui s'engagent en France	06
V. Quels modèles pour l'élevage hors-cage ?	09
VI. L'accompagnement de la transition	12
1. Quelles transitions ?	12
2. Les coûts de la transition	12
3. Quels outils pour accompagner la transition de l'élevage hors-cage ?	14
Conclusion	18

Résumé

La France est un des premiers pays d'élevage en Europe, et 80% de ses productions sont issues de systèmes d'élevage standard, qui utilisent des cages pour tout ou partie de la vie des animaux (troues, lapins, poules pondeuses et autres volailles), l'une des pires pratiques de l'élevage intensif. Au total, **plus de 53 millions d'animaux sont maintenus en cage chaque année en France, et certains y restent durant la totalité de leur vie.** Cette pratique est fortement rejetée par les citoyens, et les consommateurs. Pour cette raison, depuis une dizaine d'années, plusieurs pays en Europe (et hors de l'Union européenne) ont choisi de mettre un terme, progressivement, à cette pratique. De nombreuses entreprises et acteurs clés des secteurs de l'élevage en France se sont également engagés pour transformer leurs productions et approvisionnements vers l'élevage hors-cage, et des modèles de production alternatifs à la cage se sont développés au cours des dernières années autour d'une variété de modes de production, allant de l'élevage au sol jusqu'à l'élevage plein air. Pour envisager une transition hors-cage de l'ensemble des productions d'élevage français, il est nécessaire d'en considérer les coûts, puis de mettre en place des leviers adaptés pour accompagner cette transition. Alors que l'Union européenne s'est engagée à mettre un terme à cette pratique qui ne permet pas de garantir un niveau de bien-être animal satisfaisant, la France gagnerait à anticiper la transition hors-cage sans attendre. CIWF France détaille dans cette note pourquoi et comment engager la sortie des cages en élevage dans l'hexagone.



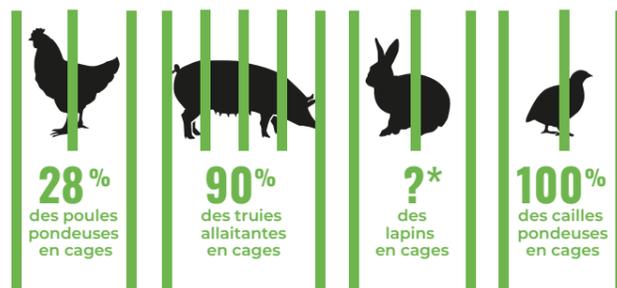
© Compassion in World Farming

I. LA RÉALITÉ DE L'ÉLEVAGE EN CAGE

A l'heure actuelle, en France, plus de 53 millions d'animaux sont maintenus en cage chaque année, et certains y restent durant la totalité de leur vie¹.

La France se classe 16^{ème} du classement des pays européens en ce qui concerne l'utilisation des cages². Au total, ce sont 14,5 millions de lapins, 16 millions de poules pondeuses, 840 000 truies et près de 22 millions de canards, oies, cailles qui sont élevées dans ce mode de logement chaque année³.

Pourcentage d'animaux en cages en France - 2023



* 97% des lapins étaient élevés en cage selon les dernières données officielles (UE COM 2016). En 2023, l'ITAVI estime qu'environ 11% des lapins seraient élevés dans des systèmes alternatifs à la cage conventionnelle. Cependant, ce chiffre n'a pas encore été confirmé, et il reste à déterminer si les cages aménagées sont incluses ou non dans cette estimation.

II. L'OPINION PUBLIQUE

Pourtant selon le dernier Eurobaromètre, une écrasante majorité des Français sont favorables à l'interdiction des cages pour les animaux d'élevage (94%)⁴. Selon un sondage IFOP réalisé pour CIWF France en février 2022, 84% des Français estiment que « l'élevage en cage est une des pires pratiques de l'élevage intensif, et qu'il faut y mettre fin. » Ils sont 71% à souhaiter que la fin de l'élevage des animaux en cage fasse partie des priorités du nouveau quinquennat, et 78% chez les moins de 35 ans. Et 86% des Français sont favorables à ce que toutes les aides publiques dans le domaine agricole, en France, soient désormais conditionnées à la transition vers des élevages hors-cage⁵.

En octobre 2020, l'Initiative citoyenne européenne « End the Cage Age - Une nouvelle ère sans cage » initiée par CIWF a remis près de 1.4 million de signatures à la Commission européenne. A la suite de cette initiative, le 30 juin 2021, la Commission européenne s'est engagée à présenter en 2023 une proposition législative visant à bannir les cages pour les poules pondeuses, truies, veaux, lapins, canards, oies, pour une entrée en vigueur en 2027⁶. En l'absence de proposition en mars 2024, le Comité des Citoyens porteur de l'ICE a entamé une action en justice contre la Commission européenne pour que l'engagement pris soit tenu.

Le 4 septembre 2024, les conclusions sur le Dialogue Stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE, recommandent à la Commission de publier d'ici 2026 la proposition législative d'interdiction de l'élevage en cage.

III. DES AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES EN EUROPE

Plusieurs États membres de l'UE ont déjà introduit **dans leurs réglementations et législations nationales**, des mesures allant **au-delà des standards minimums européens** menant à la limitation de certaines formes d'élevage en cage⁷ :

Pays	Poules pondeuses	Truies	Lapins
France	Interdiction partielle : Installation de nouveaux bâtiments en cages interdite depuis 2018.		
Allemagne	Interdiction de tous les systèmes en cages à partir de 2026.	Truies gestantes : interdiction des cases individuelles de gestation d'ici 2028 (période d'observation comprise). Truie en maternité : interdiction des cages de mise-bas progressive, d'ici 2035, avec contention temporaire limitée à 5 jours.	Interdiction des cages non aménagées à partir de 2025.
Danemark	Interdiction des cages à partir de 2023 (les producteurs ont 12 ans pour se mettre en conformité)	Truies gestantes : contention en cases individuelles de gestation limitée à 3 jours (pour les animaux avec problèmes d'agression) depuis 2015 dans les nouveaux bâtiments, et dans tous les bâtiments à partir de 2035 (période d'observation comprise).	
Pays-Bas	Interdiction des cages aménagées depuis 2021	Limitation de la durée de contention en cage de gestation à 4 jours après l'insémination depuis 2013	Interdiction des cages nues depuis 2016
Luxembourg	Interdiction de tous les systèmes cage		
Belgique	Interdiction de tous les systèmes cages en Wallonie à partir de 2028		Interdiction des cages d'ici 2025 pour les lapins d'engraissement & les lapines reproductrices (et pour tous les lapins reproducteurs en Flandre)
Autriche	Tous systèmes cages interdits depuis 2020	Truies gestantes : contention en cases individuelles limitée à 10 jours depuis 2013. Truies en maternité : interdiction des cages de mise-bas prévue pour 2033, avec contention temporaire limitée à 6 jours.	Interdiction des cages depuis 2012
Slovaquie	Interdiction prévue à partir de 2030 par signature d'un mémorandum entre le gouvernement et l'industrie.		
République Tchèque	Interdiction prévue à partir de 2027 par vote des députés.		
Royaume Uni		Interdiction des cages de gestation	
Suède		Interdiction des cages de gestation & de mise bas (depuis 1988)	
Norvège		Interdiction des cases de gestation et de mise bas	
Suisse	Interdiction des cages aménagées (depuis 1992)	Interdiction des cases de mise bas (placement temporaire autorisé de manière exceptionnelle, sans dépasser 3 jours après la mise bas)	

1 et 3. Agreste 2023, Itavi 2024 et CIWF 2023 rapport End the cage age
<https://www.ciwf.fr/ressources/nos-rapports/politiques-economie/pour-une-nouvelle-ere-sans-cage/>
 2. <https://www.ciwf.fr/nos-mobilisations/stop-a-lelevage-en-cage/top-europeen-cages-pas-cages/>
 4. Attitudes of Europeans towards animal welfare - October 2023 - - Eurobarometer survey (europa.eu)
 5. Le regard des Français sur l'élevage en cage (ciwf.fr)
 6. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_3297
 7. End the cage age report - CIWF 2023 - <https://www.ciwf.fr/ressources/nos-rapports/politiques-economie/pour-une-nouvelle-ere-sans-cage/>



© Compassion in World Farming

IV. DES ENTREPRISES ET ACTEURS CLÉS QUI S'ENGAGENT EN FRANCE

Sans attendre l'évolution de la réglementation, de nombreuses entreprises se sont déjà engagées dans des démarches de transition vers l'élevage hors-cage.

> Les poules pondeuses

Ces dernières années, de nombreuses entreprises se sont engagées dans une transition hors-cage pour les poules pondeuses. Créé par CIWF, il y a 7 ans, l'outil EggTrack suit les progrès des grandes entreprises volontaires pour engager une transition vers l'élevage hors-cage pour les poules pondeuses. En 2023, au niveau mondial, 444 entreprises suivies par Eggtrack avaient ainsi pris des engagements pour éliminer de leurs sources d'approvisionnement des œufs issus d'élevages en cage. Le taux moyen de transition hors-cage parmi les engagements suivis dans EggTrack s'élevait à 75 % en 2023⁸.

Au niveau européen, selon les dernières données disponibles :

- 34 pays sont représentés dans Eggtrack ;
- 274 entreprises européennes ayant pris des engagements vers un élevage hors-cage ont été suivies par Eggtrack (144 appartiennent au secteur de la distribution, 50 au secteur de la restauration commerciale, 40 au secteur de la restauration collective et de l'hôtellerie, 29 sont des transformateurs et 11 sont des producteurs) ;
- Le taux moyen de transition des entreprises suivies est de 80% ;
- 74% des engagements pris par les entreprises ont fait l'objet de reporting ;

- En 2023, 3 entreprises auront atteint leur objectif 100 % hors-cage au niveau national ou régional : LJ Fairburn & Son (au Royaume-Uni), Gruppo Eurovo (en Italie) et KFC (en Europe) ;
- A date, 21 entreprises, incluant Carrefour (Pologne et Espagne), Gruppo Eurovo et Metro AG, ont intégré à leurs engagements l'interdiction des systèmes combinés et à accès limité ;

En France, 47 entreprises sur les 53 entreprises évaluées (soit 89%) ont rendu compte de leurs progrès (contre 68 % en 2020). La part des approvisionnements hors-cage des entreprises françaises est en ligne avec la part européenne (79 %).

Ces engagements concernent des acteurs de l'ensemble de la filière : la production avec, par exemple le groupe Eurovo, la transformation, avec des industriels tels que Danone ou Saint-Michel, la distribution, avec notamment l'ensemble des distributeurs français engagés, la restauration commerciale avec par exemple le Groupe Bertrand, les enseignes du Groupe Le Duff (Brioche Dorée, Del Arte...), McDonald's, ou Flunch France, et la restauration collective avec entre autres Elixor, Compass Group, ou encore Sodexo.

8. Voir : Rapport Eggtrack 2023 www.eggtrack.com/fr

Distributeurs

Sur les 141 engagements pris par les distributeurs européens, **81 ont atteint leur objectif 100 % hors-cage**, dontⁱⁱ



Transformateurs

Sur les 22 engagements pris par les transformateurs européens, **19 ont atteint leur engagement 100 % hors-cage**, dont :



Restauration

Sur les 50 engagements pris par les entreprises de restauration européennes, **26 ont atteint leur engagement 100 % hors-cage**, dontⁱⁱⁱ



ⁱEggTrack 2023 a suivi les progrès de 715 engagements hors-cage, pris par 444 entreprises du monde entier. Pour 71 % de ces engagements, les entreprises divulguent publiquement leurs progrès vers leur objectif 100 % hors-cage.

ⁱⁱLégende : C = œufs coquilles ; OVO = ovoproduits

Albert Heijn Europe (C, OVO) ; Aldi Nord Europe (C) ; Auchan Espagne (C) France, Pologne, ; Carrefour Belgique, Espagne (C) France, Italie, ; Casino France (C) ; E.Leclerc France (C) ; Lidl 14 pays de l'UE - (C et/ou OVO selon le pays) - Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède ; Metro AG Group Autriche, Allemagne, Italie, Pays-Bas (C), Pologne ; Kaufland Allemagne (C, OVO), Pologne (C) ; REWE Group Autriche, Allemagne (C, OVO) ; Netto Pologne (C) ; Biedronka Pologne (C, OVO).

ⁱⁱⁱKFC Europe ; Subway Europe ; McDonald's France, Pays-Bas ; Flunch France ; Bertrand Franchise France ; Sodexo Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Suède ; CIRFOOD Italie

> Les porcs

De grandes entreprises sont engagées en France dans la sortie des cages en élevage porcin. C'est le cas de Lidl France qui, dans le cadre de son initiative "Bien-être animal+", a investi 1,4 millions d'euros en 2022 et 1 million d'euros en 2023 pour accompagner les éleveurs sur le sujet du bien-être animal, notamment sur la transition hors-cage. Cela représente une aide versée directement à l'éleveur de 5 euros par porc durant 5 ans.

Dans le cadre de son plan « Be Good 2030 », le fabricant breton Hénaff s'est quant à lui engagé à ce que 100% de ses élevages partenaires soient équipés de cases « maternité-liberté » pour les truies d'ici à 2030. En 2023, Hénaff annonçait d'ores et déjà un taux de progression de 56%.

Des géants comme Domino's Pizza Entreprises se sont également engagés dans la transition hors-cages de leurs approvisionnements en porc (truies en gestation et en maternité) d'ici 2026 en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Le master franchisé a ainsi reçu le Trophée de l'Élevage Sans Cage de CIWF, qui vient saluer le travail mené par Domino's pour éliminer toutes les cages pour les truies et les poules pondeuses dans ses approvisionnements européens.

> Les lapins

En France, le premier système d'élevage au sol en grands enclos a été développé à l'initiative de trois acteurs majeurs de la filière cunicole française, CPLB Groupe CAVAC, Terrena et l'abatteur-transformateur LOEUL & PIRIOT. Ensemble, ces entreprises ont initié une vraie révolution dans l'élevage de lapins en lançant le projet ÉLEVEURS ET BIEN et la marque associée « Lapin et Bien ». La démarche Éleveurs et Bien a été récompensée par un Trophée de l'Innovation en élevage de lapins par CIWF en 2019.

D'autres systèmes d'élevage en enclos ont ensuite été développés, notamment le concept

WELLAP d'ADM, qui offre l'accès à un jardin d'hiver à tous les lapins. En 2021, LDC s'est engagé à convertir l'intégralité de sa production vers des systèmes hors-cage en grands enclos, dans le cadre de sa démarche Nature d'Éleveurs.

Suite au déploiement de ces modes d'élevage alternatifs, des entreprises de l'aval se sont engagées à mettre fin aux cages pour les lapins à l'engraissement dans leurs approvisionnements : Monoprix, Schiever Distribution et Coopérative U en 2017, Elior France en 2018, Compass Group France en 2019 et Carrefour France en 2020.

Pour en savoir plus, consultez nos études de cas sur Lapin & Bien et Wellap⁹.

> Les veaux

Les cases individuelles pour les veaux sont interdites à partir de 8 semaines dans l'UE depuis 2007 (directive européenne 91/629/CE), mais, une grande majorité (85% selon certaines estimations des professionnels) des veaux sont hébergés dans des logements individuels jusqu'à l'âge de 8 semaines, au niveau de la ferme laitière puis au niveau des centres d'engraissement spécialisés, pour la filière veau de boucherie.

Si quelques producteurs choisissent de mettre en groupe leurs veaux dès la naissance, aucun acteur ne s'est engagé à ce jour à arrêter totalement l'élevage des veaux en case individuelle.

Ce sujet fait l'objet d'échanges réguliers avec les professionnels de la filière laitière française afin d'aboutir à des recommandations pour développer cette pratique. Ainsi, dans le cadre du Programme BEA lancé en 2019 par Danone France (financé par Danone Ecosystème et mené en collaboration avec notamment Phylum, l'IDELE, et CIWF) un guide technique à l'usage des professionnels sur le logement des veaux par paire¹⁰ a été publié.

© Compassion in World Farming



V. QUELS MODÈLES POUR L'ÉLEVAGE HORS-CAGE ?

Plusieurs modes d'élevage alternatifs existent pour permettre aux animaux de vivre dans des conditions plus respectueuses de leur bien-être. Voici un aperçu des principaux systèmes hors-cages utilisés.

> Les poules pondeuses

- Au sol

Dans ce type de système, les poules sont élevées dans des bâtiments sur un ou plusieurs étages. Au sein de l'UE, la densité d'élevage est limitée à 9 poules par mètre carré de surface utilisable. Les bâtiments sont munis de nids, de perchoirs, et le sol est recouvert de litière. Comparés aux cages de batterie, ces systèmes offrent aux poules une plus grande liberté de mouvement. Elles peuvent se déplacer, battre des ailes et voler, et ont davantage d'opportunités d'exprimer des comportements naturels tels que picorer, gratter le sol et pondre dans un nid isolé.

Pour les poules pondeuses, les cages sont progressivement remplacées par une production au sol (œuf code 2) dont le développement est particulièrement dynamique depuis 2015. Même si l'on peut constater une progression pour le bien-être des poules dans ce système, il nécessite des conditions particulières pour donner aux animaux des conditions d'élevage réellement favorables. Certains systèmes hors-cage, comme les systèmes combinés (type de cages ouvertes,

commercialisés comme un code 2), ne sont pas une alternative acceptable. Nous encourageons les entreprises à faire preuve de vigilance pour s'assurer que leurs investissements s'orientent vers des systèmes hors-cage réellement bien conçus, qui améliorent de manière significative la vie des poules pondeuses.

- Plein air

Dans les élevages de plein air, les bâtiments sont souvent similaires à ceux des élevages en volière, mais avec un accès à un parcours extérieur d'au moins 4 m² par poule durant les heures d'ensoleillement. Cet accès à l'extérieur permet aux poules de bénéficier de plus d'espace et de diversité environnementale, favorisant des comportements naturels comme se percher, prendre des bains de poussière et explorer leur environnement. Les poules en plein air ont également accès à des abris naturels ou artificiels (arbres, haies) qui les protègent des prédateurs et les encouragent à utiliser pleinement l'espace extérieur.

- Label Rouge

En ce qui concerne le Label Rouge, les critères

9. Rapport CIWF «Les entreprises agroalimentaires passent à l'action pour une Europe sans cage» Septembre 2024
10. https://www.phylum.fr/sites/default/files/2022-11/GUIDE_LONG_GROUPE_VEAUX.pdf

sont plus exigeants que ceux des élevages «plein air». Les poules doivent avoir accès au parcours au plus tard à 25 semaines (175 jours), et ce, au plus tard à 11 heures le matin jusqu'au crépuscule. La surface du parcours pour les poules Label Rouge est d'au moins 5 m² par poule. Le parcours doit être conçu pour favoriser la sortie et le séjour des poules à l'extérieur des bâtiments, avec une couverture végétale significative (comme un parcours herbeux) et un nombre suffisant d'arbres plantés pour créer un environnement propice. La densité à l'intérieur des bâtiments est limitée à 9 poules par m² de surface utilisable, avec un maximum de 6 000 poules par bâtiment et 12 000 par exploitation.

- Biologique

En production biologique, les normes sont plus strictes. La densité dans les bâtiments est limitée à 6 poules par m², et le nombre total de poules ne peut excéder 3000 par unité de production. Les poules ont accès à des espaces extérieurs d'au moins 4 m² par poule, où elles peuvent exprimer leurs comportements naturels.

- Les jardins d'hiver

Les différents systèmes d'élevage peuvent être améliorés par la construction de jardins d'hiver, aussi appelés « préau » ou « véranda ». Le jardin d'hiver est un enclos grillagé recouvert d'un toit construit en prolongement d'une des façades du bâtiment d'élevage. Grâce à ce nouvel espace, les animaux en bâtiment ont accès à l'air libre et à la lumière naturelle. Leur environnement s'en trouve diversifié, permettant ainsi de limiter les comportements délétères comme le picage ou le griffage tout en éliminant les mutilations systématiques, et leur bien-être amélioré.

- Alternatives en Volière Équipée de Nids Connectés RFID

Une alternative à l'élevage en cage individuelle pour les grands parentaux, c'est-à-dire les animaux de première génération utilisés pour produire des reproducteurs, consiste à les élever en volière équipée de nids connectés RFID (Radio Frequency Identification). Ce système permet de combiner les avantages de la liberté de mouvement et du suivi génétique précis. Voici comment cela fonctionne : Chaque poule est équipée d'une puce RFID, et les nids sont munis de lecteurs RFID. Lorsqu'une poule entre dans un nid pour pondre, sa puce est scannée, enregistrant ainsi l'identité de la poule et l'heure de la ponte. Cela permet une traçabilité précise des œufs tout en offrant aux poules une plus grande liberté de mouvement comparée aux cages individuelles. En volière, les poules peuvent

ainsi se déplacer librement, se percher, gratter le sol et exprimer d'autres comportements naturels. Ce système réduit le stress et améliore la santé globale des animaux.

> Les porcs

Des alternatives aux systèmes conventionnels utilisant des cages en élevage des porcs se développent progressivement, visant à améliorer le bien-être animal.

- La maternité liberté

La maternité liberté vise à améliorer les conditions d'élevage des truies et de leurs porcelets en supprimant la contention permanente et la restriction de mouvement. Dans ces systèmes, les truies ne sont pas confinées dans des cages de gestation ou de mise bas. Elles disposent de plus d'espace pour se déplacer, de matériaux de nidification et de conditions qui favorisent le comportement maternel naturel.

- Élevage Biologique

L'élevage biologique impose des normes renforcées en matière de bien-être animal. Outre que les porcs élevés selon ces méthodes ont accès à des espaces extérieurs, et que les pratiques douloureuses comme la coupe des queues ou la castration sans anesthésie sont interdites, la pratique de contention des truies durant le cycle de reproduction n'y est possible que pour une durée allant jusqu'à une semaine.

- Label Rouge Fermier

Le Label Rouge Fermier garantit des conditions d'élevage plus respectueuses du bien-être animal. Les porcs et les truies disposent d'un accès à des parcours extérieurs, ce qui leur permet d'exprimer des comportements naturels tels que fouiller le sol, se rouler dans la boue et interagir socialement. Cependant, le cahier des charges n'exclut pas forcément l'usage des cages en particulier si les stades d'élevage ne sont pas tous « fermier ».

> Les veaux

- **Le logement collectif** dès la naissance se pratique encore peu mais il intéresse de plus en plus d'éleveurs, pour les nombreux avantages en termes de bien-être, de santé et de performance qu'il permet.

Ses principales caractéristiques sont de réunir au moins deux veaux ou plus, en petits

groupes, et de permettre la mise en place d'un environnement adapté qui répond à plusieurs critères essentiels :

- Suffisamment d'espace pour se déplacer librement et interagir avec leurs congénères. Un espace adéquat favorise le jeu et l'activité physique, cruciaux pour leur développement musculaire et social.
- Une litière profonde est indispensable, fournissant des propriétés thermiques importantes et prévenant l'inconfort lorsqu'ils sont allongés. La litière aide également à maintenir un environnement sec et propre, réduisant ainsi le stress thermique et améliorant la santé générale des veaux.
- L'accès à la lumière naturelle joue un rôle clé, en régulant leur rythme circadien et en favorisant une meilleure santé générale.
- Une bonne ventilation est essentielle pour maintenir une qualité de l'air élevée et réduire les risques de maladies respiratoires.
- Les veaux ont également besoin d'un abri pour se protéger des intempéries et des conditions climatiques extrêmes.
- Une aire d'alimentation séparée est également nécessaire pour garantir un accès équitable à la nourriture, minimisant ainsi les comportements de compétition et de stress.

> Les lapins

L'élevage des lapins hors-cage offre des alternatives plus respectueuses du bien-être animal et permet aux lapins de se comporter de manière plus naturelle. Deux principaux systèmes d'élevage hors-cage se distinguent.

- Élevage au sol

Dans les systèmes d'élevage au sol, les lapins en engraissement sont logés en groupes dans des parcs ouverts qui fournissent davantage d'espace et des enrichissements environnementaux. Ces parcs sont équipés de plates-formes, de blocs à ronger, de foin et de tubes pour se cacher, offrant ainsi aux lapins la possibilité de se tenir debout, de bondir, de s'étendre et de se livrer à des comportements sociaux. Comparés aux systèmes en cages, les lapins en parcs jouissent d'une plus grande liberté de mouvement, ce qui améliore leur bien-être général. Des essais ont également été menés pour loger les lapines reproductrices en groupes dans des

parcs. Bien que cette pratique soit encore peu répandue, elle montre un potentiel prometteur. Toutefois, des recherches supplémentaires et des essais commerciaux sont nécessaires pour développer un système optimal. L'objectif est de maximiser les bienfaits des contacts sociaux et de l'espace supplémentaire pour les lapines, tout en minimisant les problèmes d'agressivité.

- Élevage en plein air

Les exploitations offrant un accès au plein air sont souvent de petite taille et adoptent des pratiques biologiques. Les parcours mobiles sont une caractéristique clé de ces systèmes. Ils consistent en des enclos couverts qui incluent une zone close abritée et une zone d'herbe. Ces enclos sont déplacés quotidiennement sur de l'herbe fraîche pour éviter les maladies et fournir un environnement enrichi. Ces enclos doivent être suffisamment hauts pour permettre aux lapins de se dresser sur leurs pattes arrière et doivent inclure d'autres éléments d'enrichissement. Les systèmes en plein air, où les lapins ont accès à de vastes enclos ouverts et à des abris, sont plus rares. Ces systèmes nécessitent une gestion rigoureuse des pâturages, avec des rotations et des périodes de repos entre chaque groupe de lapins pour réduire les risques de maladies. Bien que les lapines reproductrices ne soient généralement pas élevées en plein air, elles peuvent bénéficier de ces systèmes grâce aux parcours mobiles, qui leur permettent un accès intermittent à l'extérieur.



VI. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION

1. Quelles transitions ?

Le coût de la transition vers des systèmes d'élevage hors-cage varie considérablement en fonction des espèces animales et des types d'élevage¹¹.

Chaque espèce et chaque territoire présentent des particularités qui influencent les dépenses nécessaires pour cette transition. Par exemple, les poules et les lapins passent la majeure partie de leur vie en cage, tandis que dans la production porcine, les cages sont principalement utilisées pour confiner les truies pendant la période de mise bas et une partie de la gestation, et pour les veaux, la pratique du logement individuel varie d'une ferme à l'autre.

Ainsi, les mesures requises pour éliminer les cages diffèrent selon les espèces et les conditions spécifiques des exploitations.

Pour certaines fermes, il sera nécessaire de changer complètement les systèmes et les bâtiments existants. D'autres, comme certains producteurs de porcs, pourront cesser l'utilisation des cages avec des modifications plus limitées des structures principales tout en investissant davantage dans des changements de conduite d'élevage. Dans certains cas, des ajustements dans le niveau et la composition des aliments achetés seront nécessaires, bien que cela ne soit pas systématique. Pour certains, cela va entraîner une réduction des densités et ainsi réduire la quantité de production ou nécessiter l'augmentation de la taille des bâtiments si le modèle économique choisi nécessite de rester à un niveau de production similaire.

2. Les coûts de la transition

Les coûts spécifiques de la transition peuvent inclure une grande variété d'investissements :

- **Investissements en capital** : Les dépenses en nouveaux bâtiments, y compris les coûts de crédit et le remboursement des prêts, le cas échéant.
- **Nouveaux équipements** : L'acquisition de nouvelles installations pour les animaux, la gestion de l'alimentation et des déchets.
- **Infrastructure associée** : La mise en place de systèmes de drainage, d'approvisionnement en

eau, en alimentation et de gestion de l'énergie.

- **Achat ou location de terres supplémentaires** : Surtout pertinent pour les systèmes de plein air nécessitant plus d'espace.
- **Formation et acquisition de connaissances** : La formation des éleveurs et l'acquisition de nouvelles compétences sont essentielles pour gérer les nouveaux systèmes.
- **Coûts supplémentaires des intrants** : Cela peut inclure l'alimentation et l'énergie. Certains systèmes d'élevage peuvent entraîner des coûts d'alimentation plus élevés.
- **Achat d'animaux adaptés** : Dans certains cas, il sera nécessaire d'acheter des animaux à la génétique plus adaptée aux nouveaux systèmes d'élevage.
- **Coûts additionnels de main-d'œuvre** : Certains systèmes nécessitent plus de main-d'œuvre pour gérer les animaux et les nouvelles installations.
- **Coûts de commercialisation** : Pour certains produits, les coûts de commercialisation peuvent augmenter pour valoriser les nouveaux systèmes d'élevage.
- **Coûts de conversion alimentaire** : Certains systèmes peuvent entraîner une baisse du taux de conversion alimentaire, augmentant ainsi les coûts unitaires de production.

L'accompagnement de la transition nécessite donc une approche multi-facette, prenant en compte les particularités de chaque espèce et chaque type d'exploitation et mode d'élevage.

> Les poules pondeuses

Selon l'étude l'ITAVI (Institut technique des filières avicoles), "Trajectoires d'évolution des systèmes d'élevage des pondeuses et devenir des bâtiments de poules pondeuses en cage"¹², la conversion d'un élevage en cage aménagée (code 3) vers un système volière (code 2) représente un coût d'investissement de 14 à 20€ par place. Pour ce qui est de la transition d'un bâtiment cages aménagées vers un système volière avec jardin d'hiver, le coût de la transition est estimé à 18-20€ par place.

> Les truies

La transition d'un élevage de truies en cage vers un système de maternité liberté représente un investissement significatif pour les éleveurs. Les coûts de cette transition peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que la taille de l'exploitation, l'état actuel des infrastructures et les spécificités du nouveau système à mettre en place. Le surcoût moyen pour une maternité liberté de 40 places était estimé en 2018 par la Chambre d'agriculture de Bretagne à +33%, par rapport à une maternité bloquée (3 960€ en moyenne pour une place en maternité bloquée contre 5 280€ en moyenne pour une place en maternité liberté).

Au total, en coût d'investissement, l'IFIP (Institut technique porcin) estimait en 2023 qu'il fallait compter 2 milliards d'Euros pour convertir l'ensemble des logements des truies français vers le hors-cage¹³.

Coût des maternités (40 places)

France	Case bloquée	Case liberté
Surface case (m ² /place)	4,25	6,25
Surface totale avec aires de circulation (m ² /place)	7,20	10,1
Coque du bâtiment (Terrassement / Soubassement / Elévation / Charpente ; couverture ; isolation) (€/place)	1710 à 1970	2310 à 2660
Équipement intérieurs (€/place)	1350 à 1550	1900 à 2190
Autres postes (Electricité ; ventilation ; main d'œuvre) (€/place)	620 à 710	620 à 800
Total (€/place)	3 680 à 4 240	4 910 à 5 650

+33%

Ramonet et al., 2018. Chambre d'agriculture, Bretagne

> Les lapins

Pour la filière cunicole, le coût total pour la conversion hors-cage de tous les lapins à

l'engraissement serait compris entre 112 et 132 millions d'€ d'après les estimations de l'ITAVI. Le besoin en capital pour la conversion hors-cage de l'ensemble des ateliers d'engraissement français est estimé à environ 90 millions d'Euros, le reste correspond au manque à gagner lié à la baisse de production.

Les coûts de production varient également selon la durée d'amortissement du bâtiment rénové en hors-cage. Ainsi sur la filière cunicole, l'institut technique a estimé différentes hypothèses d'amortissement.



© Compassion in World Farming

11. Rapport de l'Institute for European Environmental Policies, Financing the transition to cage free farming in Europe, 2022 https://ieep.eu/wp-content/uploads/2022/12/Financing-the-transition-to-cage-free-farming-in-Europe_IEEP-2022.pdf

12. Voir : trajectoire d'évolution des systèmes d'élevage des pondeuses et devenir des bâtiments de poules pondeuses en cage, Itavi, 2019

13. https://www.leporc.com/assets/dp_inaporc_fevrier_2023.pdf

3. Quels outils pour accompagner la transition de l'élevage hors-cage ?

Les pouvoirs publics et les organismes de soutien doivent fournir **des outils de planification ainsi que des ressources adéquates** pour faciliter cette transition, en offrant des **subventions, des formations, et des conseils techniques adaptés** à chaque situation. **Un cadre réglementaire clair et des incitations financières bien conçues joueront également un rôle crucial pour encourager et soutenir les éleveurs dans cette démarche.** Des exemples concrets démontrent que des solutions viables et économiquement tenables existent. Ces initiatives montrent également que la collaboration entre le secteur public et privé peut accélérer la transition.

> La planification de la transition

Un des outils essentiels pour accompagner la transition hors-cage est de mettre en place des outils de planification. Cela peut être fait par les acteurs privés, à l'instar des **plans de filières** qui ont été mis en place par les interprofessions en 2018. C'est ainsi que le CNPO (interprofession de l'œuf) a visé un objectif de 50% d'œufs hors-cage en 2022, objectif dépassé et désormais remplacé par un nouvel objectif de 90% hors-cage pour 2030. La filière cunicole s'est également engagée dans son plan de filière à entamer une transition hors-cage pour les lapins à l'engraissement : le CLIPP (interprofession cunicole) prévoyait ainsi en 2018 de viser la transition en 5 ans de 25% de la viande de lapins vers le hors-cage. En 2024, l'interprofession porcine a également dévoilé dans son rapport RSO qu'elle visait 50 % de truies en liberté en 2035. Ces plans de filière restent à ce jour incomplets, notamment car s'ils fixent des objectifs, ils ne vont pas jusqu'à la sortie totale des cages, mais surtout ils ne fixent pas clairement les moyens pour y aboutir.

Cette planification pourrait être encadrée par les pouvoirs publics de façon plus solide, comme elle le fait dans le cadre des plans de transition pour diminuer l'usage des antibiotiques ou des produits phytosanitaires (Ecoantibio, Ecophyto, etc).

Ces plans peuvent notamment s'appuyer sur des mécanismes assurantiels, publics- privés, couvrant les coûts liés à la transition, comme le préconisent certains experts dans le cadre du plan Ecophyto¹⁴.

Ces plans doivent également permettre de développer des **outils de recensement des pratiques**, car elles ne sont pas toujours bien connues (par exemple pour le logement individuel des veaux), mais également permettre une **adaptation au niveau territorial** (en lien avec les plans régionaux). Ils doivent également permettre de soutenir la **structuration de filière**, parfois indispensable pour garantir des outils de transformation et des débouchés adaptés aux filières hors-cage. Ils pourront s'adosser aux dispositifs existants de financement et de valorisation des pratiques hors-cage.

> Renforcer la réglementation

En appui de la planification, la réglementation doit être renforcée : définir les systèmes de cages et permettre l'anticipation de leur interdiction à plus long terme.

La réglementation européenne minimale sur la protection des animaux d'élevage est en cours de révision, dans le cadre de la Stratégie De la Ferme à la Fourchette (issue du Pacte Vert). Afin que l'Union européenne aboutisse à un texte ambitieux qui intègre l'interdiction des cages, et de mieux en définir les contours, ce processus doit être soutenu par les Etats membres.

> Les aides financières et le conditionnement des subventions

Plusieurs leviers financiers peuvent être orientés vers la transition hors-cage. La principale source de financement public provient des aides de **la Politique Agricole Commune**, environ 10 milliards d'Euros par an pour la France, qui se partagent entre les aides du Pilier I et celles du Pilier II. Certaines aides peuvent être conditionnées à la transition hors-cage, d'autres, comme les Ecorégimes, pourraient être attribuées aux éleveurs qui ont d'ores et déjà opéré la transition mais peinent à valoriser leur engagement par le marché. Il est indispensable de prioriser la sortie des cages dans le cadre des Ecorégimes, des MAEC, ainsi qu'en soutenant l'aide à l'agriculture biologique, ou encore les labels « hors-cage », qui peuvent être portés par des opérateurs privés.

Les programmes opérationnels peuvent également être déployés pour la transition hors-cage, comme par exemple en filière cunicole, pour laquelle le ministre de l'Agriculture a

annoncé en 2023 un financement de 500 000 euros par an sur 3 ans.

D'autres aides de l'Etat peuvent être ciblées, comme les plans France Relance ou France 2030, les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIAs) et d'autres fonds français et européens plus ponctuels. Pour les mobiliser, il est nécessaire d'introduire au sein du Projet de Loi de Finance annuel des critères de sélection pour les enveloppes destinées à l'élevage, afin de prioriser la transition hors-cage. Il est ainsi possible de dédier une partie des fonds du PLF annuel à la transition de certaines filières françaises particulièrement en retard dans cette transition.

Dans le cadre du Plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage, présenté en 2023 par le ministère de l'Agriculture, et en tenant compte des limites mises en lumière par l'exemple allemand, certains outils pourraient être adaptés et développés en France notamment via la PAC, le PLF et les Lois d'orientation agricole.

> Les collectivités territoriales

Les différentes échelles territoriales, en particulier

les Régions, peuvent également jouer un rôle important dans les orientations de l'élevage au niveau local. Plusieurs mécanismes peuvent permettre de valoriser les pratiques d'élevage vertueuses et d'accompagner les éleveurs vers une transition hors-cage. Elles peuvent choisir de subventionner l'élevage hors-cage localement via des appels à projets visant à financer certains investissements.

En 2018, la Région Nouvelle Aquitaine votait une motion visant à interdire tout financement à des entreprises qui pratiquent l'élevage en cage¹⁶. En 2022, la Région Grand Est a lancé un appel à projets¹⁷ pour soutenir la transition des élevages vers des pratiques plus durables, avec notamment des aides pour améliorer les conditions de logement des veaux. Cependant, il est à regretter qu'elle n'ait pas priorisé la transition vers les logements collectifs des veaux, et plus généralement la transition hors-cage.

> La commande publique

Un autre mécanisme de soutien à disposition des collectivités pour orienter les pratiques agricoles est la commande publique, qui peut permettre

Un exemple Allemand :

Le pays, premier producteur de porc européen, s'est engagé à mettre un terme aux systèmes de cages pour les truies, et il a accompagné cette décision publique progressive par des mécanismes d'aides publiques ciblées.

Une politique volontariste qui a été développée depuis plusieurs années sous l'égide d'un ancien ministre de l'Agriculture Allemand, visant à prendre de l'avance sur une tendance lourde au niveau européen en faveur d'une amélioration du bien-être animal en élevage. Ce colossal programme de 60-70 milliards pour l'élevage sur 20 ans est né du projet KNW, souvent appelé « commission Borchert »¹⁵.

Subventionner les investissements et compenser les surcoûts

PAC - second pillier
Queue entière : 9€ / plt et 21€ / porc à l'engrais, augmentée si courette
Truies libres en maternité

Programme fédéral d'aide à la transformation des bâtiments porcins vers les niveaux 3 à 5 de l'étiquetage obligatoire (2023)
Durée : 10 ans, Budget : **1 milliard € sur 4 ans (2024-2027)**

SUBVENTION À L'INVESTISSEMENT

- **Taux de subvention :**
60% jusqu'à 500 000 €
50% de 500 000 à 2 M€
30% de 2 à 5 M€ d'investissement éligibles
- **Plafond investissements éligibles : 5 M€/exploitation**
- **Subvention max. : 1,95 M€/expl.**

COMPENSATION DES SURCOUTS PERMANENTS

- **Condition :** satisfaire les critères des niv. 3 à 5 de l'étiquetage obligatoire du mode d'élevage, 70% de queues intactes à la vente
- **Surcoût forfaitaires**
- **Taux de compensation** fn du nombre de têtes : **80%** des dépenses éligibles par porc puis **70%**.
- **Aides max. / an = 500€ / truie, 30 / porcelet produit, 50€ / porc charcutier vendu.**

Présentation de Christine Roguet pour l'IFIP, LIT Ouestere1 2023

14. https://www.contexte.com/medias/pdf/medias-documents/2024/7/synthese-etude-bdt-pesticides-276ba91cfc7a4591aeca3bb9d3b3e785.pdf?utm_source=briefing&utm_medium=email&utm_content=21942&go-back-to-briefitem=198811

15. <https://www.paysan-breton.fr/2022/03/une-politique-delevage-volontariste/>

16. Les éleveurs incités à veiller au bien-être animal en Nouvelle-Aquitaine – Libération (liberation.fr)

17. Voir PDR Lorraine 2014-2022

18. <https://id-territoriale.fr/n/id-du-mois-brest-80-de-produits-bio-dans-les-cantines-dici-2022>



de privilégier les pratiques d'élevage hors-cage.

Depuis 2007, la ville de Brest a ainsi par exemple lancé un programme pour introduire dans les cantines scolaires une alimentation respectueuse de la santé des enfants et de l'environnement. Des produits de plus en plus souvent locaux, des produits issus de l'agriculture biologique sont désormais présents quotidiennement dans le menu des enfants. Plus de 60% de l'approvisionnement des cantines scolaires proviennent ainsi de producteurs bio¹⁸. Pour ce faire, toute une filière s'est structurée alliant bio et local grâce à un travail partenarial entre la ville de Brest, la Cuisine, la maison de l'agriculture biologique en Finistère et les coopératives de producteurs locaux. Une initiative qui permet donc à la ville de valoriser et soutenir certaines transformations des modes d'élevage, comme vers l'agriculture biologique, une des alternatives qui permet de sortir des cages. Forts de plusieurs exemples positifs en France, la Loi EGALIM a rendu obligatoire la commande publique de 20% de produits issus d'agriculture biologique dans les cantines scolaires à compter de 2022. Cependant, cet objectif n'est pas aujourd'hui atteint, et il est à regretter un manque d'incitation ou de sanction pour le faire respecter.

> Les aides du secteur privé

Au-delà de la puissance publique, le secteur privé peut également contribuer à soutenir les filières dans leur transition hors-cage. En aidant les éleveurs, les enseignes contribuent à la transition de l'élevage tout en s'assurant des sources d'approvisionnement plus respectueuses du bien-être animal, en phase avec les attentes des consommateurs.

En 2022 et 2023, Lidl a ainsi par exemple accompagné financièrement 16 éleveurs et éleveuses dans la construction de cases "maternité liberté" afin de réduire la durée de contention des truies allaitantes. En soutenant ainsi les exploitations vers des systèmes alternatifs de mises bas, Lidl a contribué à assurer la rentabilité de ces exploitations tout en valorisant leur production dans une démarche responsable et de qualité. Chaque éleveur soutenu s'engage également à garantir l'accès à la lumière naturelle pour ses animaux,

et certaines exploitations se sont également engagées à réduire la contention à plusieurs stades de vie (de la période de la verraterie à celle de la maternité et de la gestation jusqu'à la phase d'allaitement). L'enveloppe totale attribuée par Lidl à ce projet de transition a été de 2,4 millions d'euros entre 2022 et 2023. Cette aide s'est matérialisée pour chaque exploitant par un soutien financier direct de 5 € par animal sur une période de 5 ans.

D'autres mécanismes comme les **contrats pluriannuels** peuvent être mis en place par les opérateurs privés et soutenir les investissements dans la transition hors-cage. C'est ce que préconisait le CGAAER en novembre 2022 dans son rapport de mission d'appui à la filière lapin de chair¹⁹.

> Prime et taxe d'accise pour le bien-être animal

Des partenariats publics-privés peuvent être mis en place, ou des prélèvements dédiés à l'instar de l'Allemagne, qui a proposé via un partenariat de 8 enseignes la mise en place d'une prime issue d'un prélèvement sur chaque vente de produits porcins.

Dans ce pays, a également été proposé un mécanisme de taxation pour accompagner les améliorations en matière de bien-être animal, fonctionnant comme une « taxe d'accise »²⁰.

> Accompagner la consommation « hors-cage » via l'étiquetage

Les outils d'aide à la valorisation auprès du consommateur sont adaptés pour soutenir la conversion hors-cage : ils permettent de faire connaître les évolutions de pratiques des éleveurs qui s'engagent dans la transition hors-cage, et d'encourager le consommateur à payer un surprix pour le produit.

Des initiatives intègrent la valorisation des engagements hors-cage, comme l'Étiquette Bien Être Animal, développée en France depuis 2018 au départ sur le poulet de chair et qui s'étend petit à petit à un plus grand nombre de filières notamment la filière porcine et la filière poules pondeuses.

18. <https://id-territoriale.fr/n/id-du-mois-brest-80-de-produits-bio-dans-les-cantines-dici-2022>

19. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/288205.pdf>

20. <https://www.paysan-breton.fr/2020/11/comment-payer-le-confort-du-cochon/>

Conclusion

Le système cage a été jugé maintes fois obsolète et inadapté par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (l'EFSA), organe scientifique de la Commission européenne, et il a été, le 30 juin 2021, condamné à disparaître par la Commission européenne. Même si la Commission tarde à publier sa proposition tant attendue, la fin du système cage est inéluctable. L'Allemagne s'est engagée sur la transition à 2025 pour les poules et nombre de nos voisins ont déjà banni ces systèmes pour les lapins ou les truies. La France n'a pas de raison d'attendre, et risque de perdre l'opportunité d'anticiper l'évolution à venir.

La transition vers des systèmes d'élevage hors-cage est une perspective réalisable pour l'avenir de l'élevage français. Les alternatives aux pratiques conventionnelles, telles que la mise en place de maternités liberté pour les truies, l'élevage biologique et le Label Rouge Fermier illustrent qu'**il est non seulement possible, mais également bénéfique d'améliorer les conditions de vie des animaux tout en maintenant la viabilité économique des exploitations.**

Les initiatives en faveur du bien-être animal, comme le logement collectif pour les veaux ou l'élevage hors-cage pour les lapins, montrent des résultats positifs en termes de comportement naturel, de santé et de développement des animaux. **La transition vers ces systèmes nécessite des investissements en capital, des modifications des infrastructures et une adaptation des pratiques de gestion.** Cependant, avec **une planification adéquate et un soutien financier approprié, ces coûts peuvent être gérés de manière efficace.**

Les aides de la Politique Agricole Commune, les subventions nationales et locales, ainsi que les initiatives privées, doivent jouer leur

rôle pour accompagner ce processus. Des exemples concrets, comme le soutien financier de l'enseigne Lidl pour la construction de cases "maternité liberté" et les initiatives des collectivités locales pour subventionner l'élevage biologique, démontrent que **des solutions viables et économiquement tenables existent** et qu'elles sont d'autant plus efficaces qu'elles mettent en synergie des acteurs publics et privés.

L'amélioration du bien-être ne doit pas être considérée comme un facteur isolé, mais comme un élément de la politique agro-écologique de la France, nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques, restaurer la qualité des sols et la biodiversité, minimiser la contribution de l'UE à la déforestation et améliorer la santé publique.

C'est pourquoi CIWF France demande au gouvernement de mettre en place des mesures d'accompagnement afin de soutenir la transition hors-cage des agriculteurs en France.

Les éleveurs et les éleveuses d'aujourd'hui, mais également les plus jeunes qui pourraient leur succéder, sont nombreux à vouloir s'engager dans la transition hors-cage, mais ne peuvent pas toujours le faire, et souvent pour des raisons financières. Les partenariats avec les entreprises engagées pourraient être soutenus par le gouvernement.

En suivant la voie tracée par ces initiatives positives, il est possible de faire de l'élevage hors-cage une norme en France, **bénéfique tant pour les 53 millions d'animaux concernés chaque année, que pour les éleveurs et les consommateurs français, qui attendent ce changement.**





CIWF France
22 rue du Sentier
75002 Paris
France
Tél. : 01 79 97 70 50
E-mail : infofrance@ciwf.fr
Web : www.ciwf.fr / www.agrociwf.fr

Association Loi 1901